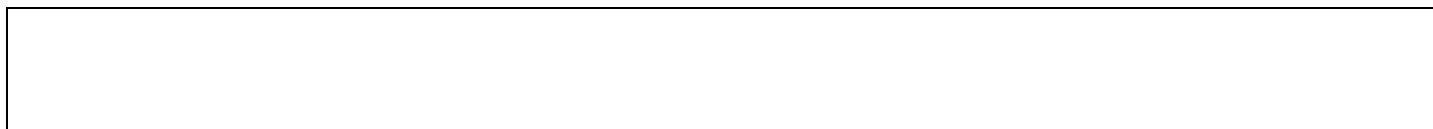


Comment résilier l'assurance après avoir vendu son véhicule ?

Lorsque vous vendez votre véhicule, vous avez le droit de **résilier** votre contrat d'assurance auto. Vous devez donc prévenir votre assureur pour qu'il mette fin au contrat. Mais vous pouvez aussi lui demander de **transférer** le contrat sur un autre véhicule que vous achetez ou sur le véhicule d'un proche (votre enfant par exemple). Vous pouvez aussi demander que le contrat soit **suspendu** en attendant que vous achetiez une nouvelle voiture. Voici les informations à connaître.



Et aussi...

- [Modification du contrat d'assurance auto ou moto](#)
- [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : résiliation du contrat](#)

Où s'informer ?

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

Services en ligne

- **Modèle de document :** [Résilier son assurance à la suite de la vente de son véhicule](#)

[TOUS LES SERVICES EN LIGNE](#)

Et aussi...

- [Modification du contrat d'assurance auto ou moto](#)
- [Assurance auto \(véhicule à moteur\) : résiliation du contrat](#)

Textes de référence

- [Code des assurances : articles L121-1 à L121-17](#)
Règles relatives aux assurances de dommages